

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

03/12/2024

Date d'affichage :

16/12/2024

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO – Mme Mélanie BLEICHER – Mme Alexanne CANAL - M. Nicolas CHARNOT – Mme Florence FIMBEL – M. Sylvain HEIDET – M. Jean KARLE - M. Florent MONCHABLON - M. Michel TEREBUS – Mme Gabrielle VENCK-MILLET

Absents excusés :	Procuration à :
Sarah GROSCLAUDE	Gabrielle VENCK-MILLET
Mickaël RONDON	Mélanie BLEICHER
Francis COURBOT	Michel TEREBUS
Quentin GUYOD	Guy MICLO

Florent MONCHABLON a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 61

**Dépenses
d'investissement
avant le vote du
budget 2025**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit solliciter l'autorisation de l'Assemblée pour procéder, avant le vote du budget primitif 2024 et jusqu'à la date limite de vote du budget 2025, à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à procéder jusqu'au vote du budget primitif 2025 et au plus tard jusqu'à la date limite de vote du budget primitif 2025 définie par les Services de l'Etat, à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette mesure permettra ainsi d'assurer la continuité de la gestion des investissements de la Commune, comme détaillé ci-après :

Chapitre budgétaire	Budget voté 2024	Crédits ouverts en 2025 dans le cadre des mesures transitoires
21	127.860 €	31.965 €

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO

